



Vos réf.:
Nos réf.: rch/ern/tph/09-864
Votre corresp.: Ricardo Cherenti
081 24 06 59
ricardo.cherenti@uvcw.be

Aux CPAS de Wallonie

Annexe(s):

Namur, le 26 novembre 2009

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Secrétaire,

Concerne: les sanctions Onem – proposition de motion

En sa séance du 20 novembre 2009, le Comité directeur a analysé la situation des exclusions Onem qui s'amplifie au cours des mois dans un contexte de crise socioéconomique où les perspectives d'emploi sont réduites pour tous, et le sont d'autant plus pour les personnes avec un faible bagage.

L'objectif de remettre les chômeurs à l'emploi est en soi légitime et nous ne remettons nullement en cause la nécessaire disponibilité à l'emploi de ceux-ci, et nous plaidons pour un véritable accompagnement des chômeurs si toutefois il vise bien à apporter un encadrement et un accompagnement socioprofessionnel réel vers l'emploi. Or, nous constatons que tel n'est pas toujours le cas. L'offre d'emploi diminue. Le nombre de chômeurs progresse. Le plan d'accompagnement est aujourd'hui insatisfaisant et engendre des exclusions trop souvent "aveugles" et "automatiques" qui aboutissent à des drames humains d'ampleur.

En outre, 38 % des personnes exclues ou suspendues par l'Onem aboutissent dans les CPAS, engendrant par ce fait pour les CPAS une charge de travail supplémentaire non financée inacceptable.

Devant l'ampleur de ces exclusions et face à la charge financière croissante que cela représente pour les CPAS, le Comité directeur propose aux conseils des CPAS d'adopter une motion de principe que vous trouverez ci-après (le présent courrier ainsi que le modèle de motion sont disponibles sur le site www.uvcw.be/cpas).

Nous invitons vos conseils à adopter ce modèle de motion, à nous le transmettre dans les plus brefs délais à l'attention de Ricardo Cherenti (par fax: 081/240 652 ou par mail rch@uvcw.be). Il peut être intéressant que vous en fassiez part à la presse locale.

Par ailleurs, pour nous permettre une meilleure vue d'ensemble, pouvons-nous vous demander de bien vouloir nous communiquer les décisions de recours positives (pour le chômeur exclu ou suspendu) contre l'Onem; recours qui ont été introduits à l'invitation du CPAS.

Une fois les motions d'un plus grand nombre de CPAS réceptionnées, nous les transmettrons aux ministres concernés.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de notre considération distinguée.

Claude Emonts
Président